



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée

Fédération Nationale de l'Action Sociale

DEUX ACCORDS EN ATTENTE D'AGRÉMENT ET D'EXTENSION

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 4 juin 2024.
2. Politique salariale, revalorisation du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés.
3. Négociation CCUE (Classification et rémunération).
4. Retour sur le Groupe de travail paritaire « Prévention et conditions de travail ».

En ouverture, une déclaration liminaire FO est lue.

« La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée revendique depuis juillet 2020, les 183 euros nets pour tous, sans contrepartie. L'injustice devait être réparée. C'est désormais chose faite, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

FO tient à réaffirmer que l'accord de méthode CCUE qu'elle n'a pas signé, prépare l'arnaque salariale à venir, la liquidation de nos garanties collectives et entérine la mort précipitée de nos conventions collectives nationales.

Nous ferons tout pour nous opposer à un tel projet et en premier lieu au projet de classification qui envisage d'embaucher des salariés, non plus en fonction de leurs diplômes, mais en fonction de l'emploi qui leur sera proposé. Cela constituerait une régression sociale sans précédent. C'est la remise en cause d'un travail qualifié, de professionnels formés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société. De même, nous sommes opposés à la suppression des valeurs de points conventionnels, facteur d'égalité salariale, ou à la suppression de l'ancienneté.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée sont POUR :

- *Des conventions collectives avec des valeurs de points conventionnels maintenus qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté, garantissent des congés supplémentaires et des avantages particuliers (prime décentralisée, etc.).*
- *Un travail qualifié avec des professionnels formés, diplômés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société. C'est le seul moyen de préserver l'égalité des droits salariaux, la réduction des inégalités professionnelles entre femmes et hommes, « l'attractivité » des métiers, la prise en compte de la santé et l'amélioration des conditions de travail des salariés.*

Pour cela il faut des moyens financiers à la hauteur des besoins et sortir des politiques d'austérité.

C'est pourquoi nous continuons de revendiquer :

- *Le retrait immédiat du décret 2024-124 qui renforce l'austérité ;*
- *L'augmentation de la rémunération des heures de nuit, de dimanche et de jours fériés a minima à égalité de droit avec la Fonction Publique ;*

- *Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés, l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées ;*
- *La création de toutes les places et postes nécessaires dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;*
- *De réelles négociations libres, sans contrainte, sans chantage, sans soumission aux enveloppes budgétaires de Bercy.*

Et sans attendre l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation et le rattrapage de 30 % de ce que nous avons perdu en plus de 30 ans.

Ce n'est pas aux salariés de payer par la baisse de leur salaire et de leurs droits, l'austérité budgétaire et l'économie de guerre. »

FO intervient également pour demander une modification dans la liste des signataires à l'accord. Les deux structures FO présentes aux négociations FNAS FO et UNSSP FO ne sont pas mentionnées de manière distincte. Cette erreur matérielle ne remet pas en cause la validité de l'accord. Il s'agit de faire respecter nos instances et nos mandats respectifs.

La FNAS FO ne s'oppose pas à l'accord 183 € pour tous, signé par l'UNSSP FO et qui engage FO.

FO indique qu'une solution juridique simple pourrait être trouvée rapidement pour satisfaire à cette exigence. Une demande officielle sera faite en ce sens.

Après une suspension de séance, SUD et CGT font chacune une déclaration. Le contexte politique électoral pousse la CGT à quitter la réunion.

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 4 juin 2024.

Le PV est approuvé après amendement de SUD.

2. Politique salariale, revalorisation du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés.

Pour FO, la proposition de la CFDT est moins-disant que celle des employeurs, qui elle-même est loin des dispositions appliquées à la fonction publique.

FO renvoie à sa proposition d'accord du mois de janvier.

Finalement, AXESS n'a pas de réelle proposition à faire et renvoie à la prochaine réunion de négociation.

3. Négociation CCUE (Classification et rémunération).

SUD indique quitter la séance : le préalable des 183€ pour tous n'est pas encore satisfait et ils attendent sa mise en œuvre effective.

AXESS regrette de voir quitter la table des organisations syndicales ayant pourtant signé l'accord de méthode...

FO quitte également la réunion, laissant ainsi la CFDT seule avec les employeurs et rappelant qu'en tout état de cause la négociation sur une CCUE n'avait pas encore commencée...

Délégation FO : Murat BERBEROGLU, Christelle PEYRE, Nathalie CALLANQUIN et Michel POULET.